# ANNEXE A L'AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU PLUi-H

# DELIBERATION N°D2019-2-8

❖ Partie basse du village de La Trémolière classé en zone A (Plans 1 et 1 bis)

Pendant toute la phase des ateliers et jusqu'au plan du 08/11/2018 les parcelles cadastrées section B n° 110 à 112 ; 384 ; 604 à 607 ; 791 ; 792 ; 927 et 928 étaient classées en zone NC, comme d'autres zones du village de Cautrunes, notamment qui sont en zone U au plan du projet arrêté. Zonage demandé en U.

❖ OAP « Le Moulin de Limagne » (Plan 2)

La partie sud-est de la parcelle AB 206, classée en zone 1AUh dans le PLU de la Commune de JUSSAC, à fait l'objet d'une demande de Déclaration préalable pour division en 6 lots, hors lotissement, approuvé le 17/09/2018 et d'un CUb groupé approuvé le 18/10/2018. Ce secteur est couvert par une PVR instituée le 09/09/2010. Il convient de la retirer de l'OAP pour l'inclure en zone U.

❖ Erreur de zonage Route Impériale (Plan 3)

Les parcelles cadastrées AL 230 et 231, bâties récemment, ont été sorties de l'OAP « Empayroux » mais apparaissent en zone A au lieu de U.

❖ Modification des dénominations de 4 des 5 OAP

- « RUE DE LA BERTRANDE » au lieu de « LE MOULIN DE LIMAGNE » (p198).
- « LES PLAINES » au lieu de « MONDESIR » (p212).
- « TANDOUIRE » au lieu de « CITE DU BURON » (p219).
- « LAPRADE » au lieu de « EMPAYROUX » (p226).

❖ Oubli de parcelles dans la liste des Emplacements Réservés

- JUS3 : (ER20 dans le PLU actuel), manque les parcelles cadastrées AE 13 et AI 48.
- JUS10 à ajouter (ER7 actuel PLU) parcelle cadastrée AB 73.

❖ Dans l'annexe concernant les T.A. Sectorielles, il manque les deux instituées par la Commune de JUSSAC, le 29/11/2018 :

- Route de Bessou (4.5%) instituée depuis le 27/11/2014, reprise dans la nouvelle délibération.
- « Tandouire » (20%).

❖ Modifications et compléments dans les éléments de paysage bâti

- Village de CUELHES : 2 bâtiments contigus concernés : 1 sur la parcelle C 770 et 1 sur la parcelle C 769 (Plan 4).
- Village d'ESCLAUZELS : les 3 bâtiments de la parcelle D 77 sont concernés (Plan 5).
- Entre LA TREMOLIERE et GOSSEL : sur la parcelle B 40, le petit bâtiment à l'angle de la Voie Communale et du Chemin rural, actuellement repéré au PLU est partiellement détruit, par contre il convient de repérer la « Serbe », une des rares sur la Commune, sinon la seule, située un peu en amont, le long de la Voie Communale (Plan 6).

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

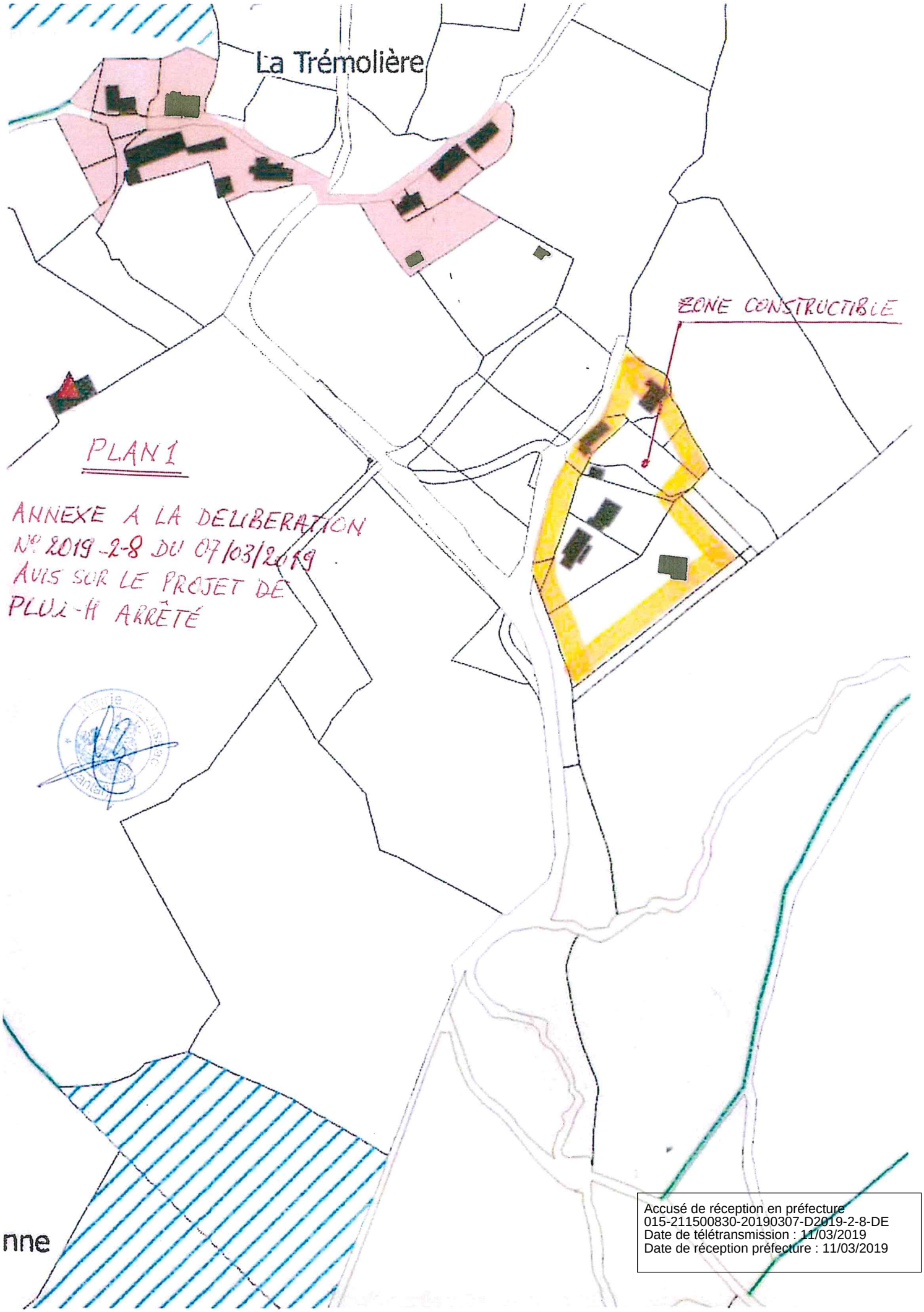


Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

PLAN PDS
ANNEXE A LA DELIBERATION
N° 2019-2-8 DU 07/03/2019
AVIS SUR LE PROJET DE
PLUi-H ARRÊTÉ

Département du Cantal

Communauté d'Agglomération
du Bassin d'Aurillac

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Jussac NORD

Echelle : 1:4 568 ème

Règlement graphique
Document de travail

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Mission: PLUi de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Sources: BD TOPO® : Institut National de l'Information Géographique et forestière(IGN)
Réalisation: Citadia Conseil© le 08.11.2018

Accusé de réception en préfecture
015-211500880-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

VOIR AU DOS →

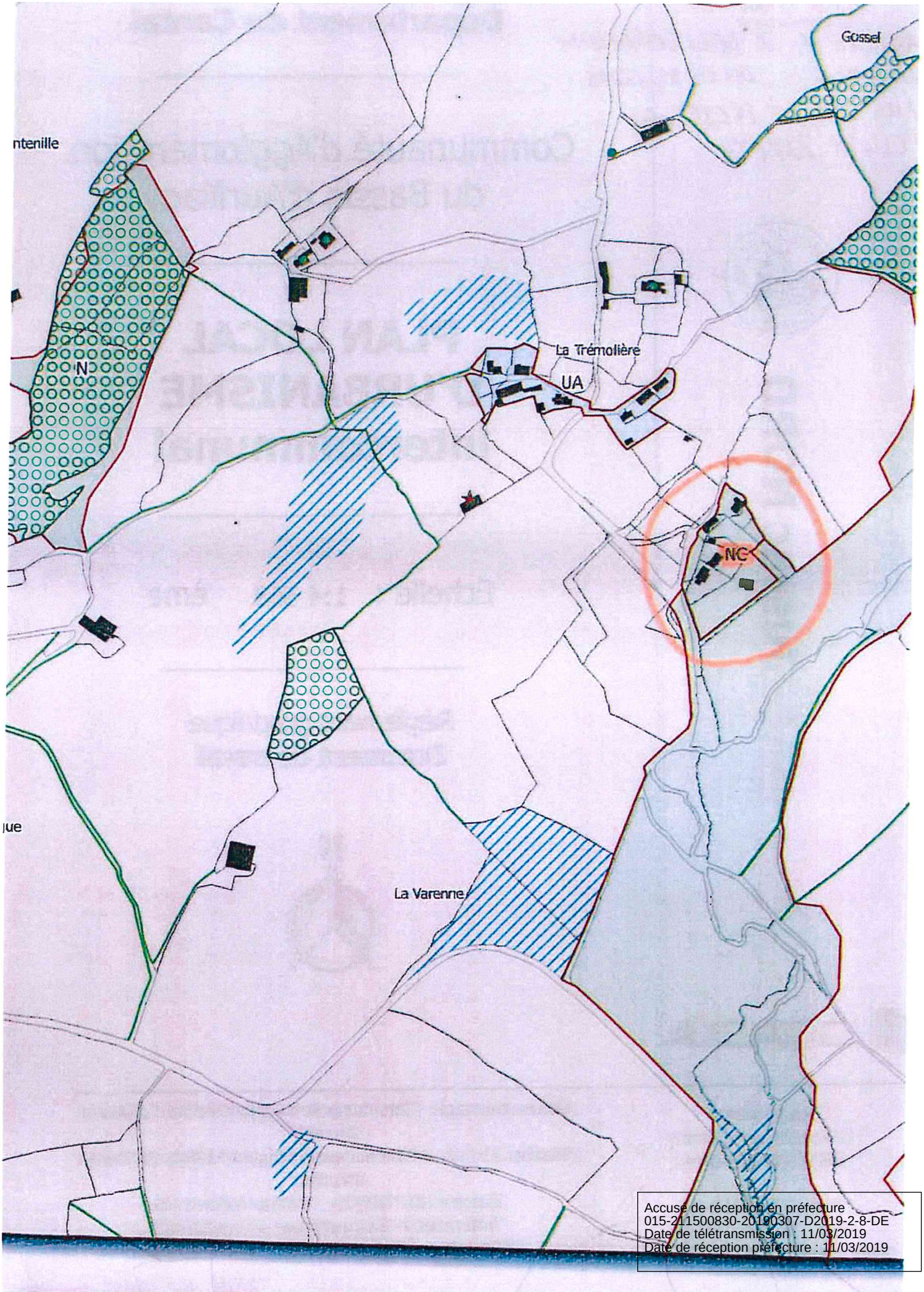


Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

PLAN 2

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2019-2-8 DU 07/03/2019 AVIS SUR LE PROJET DE PLU~~i~~H ARRÊTÉ

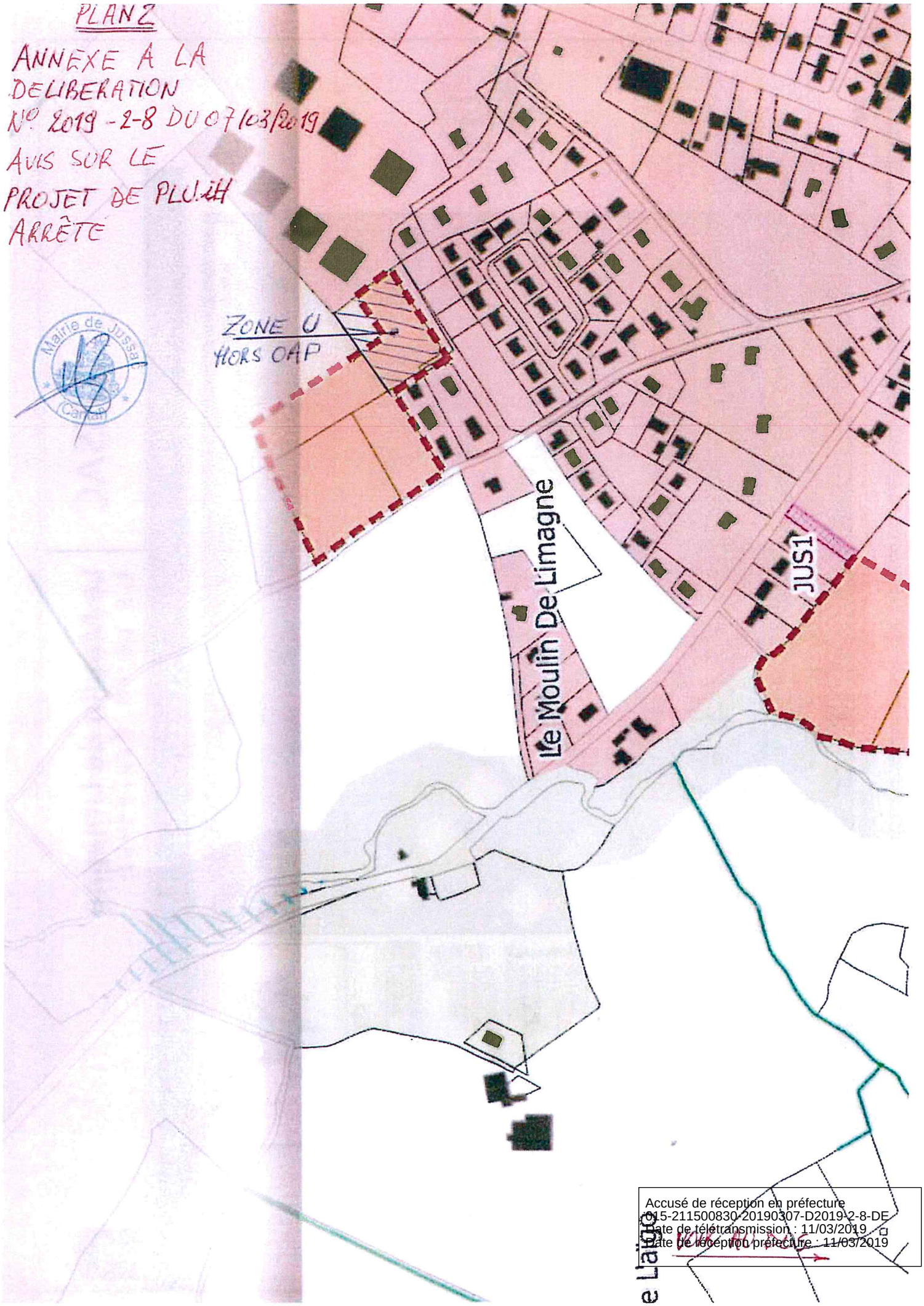


Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

# JUSSAC

## ~~Le Moulin de Limagne~~ RUE DE LA BERTRANDE

## 1 – SCHEMA D'AMENAGEMENT

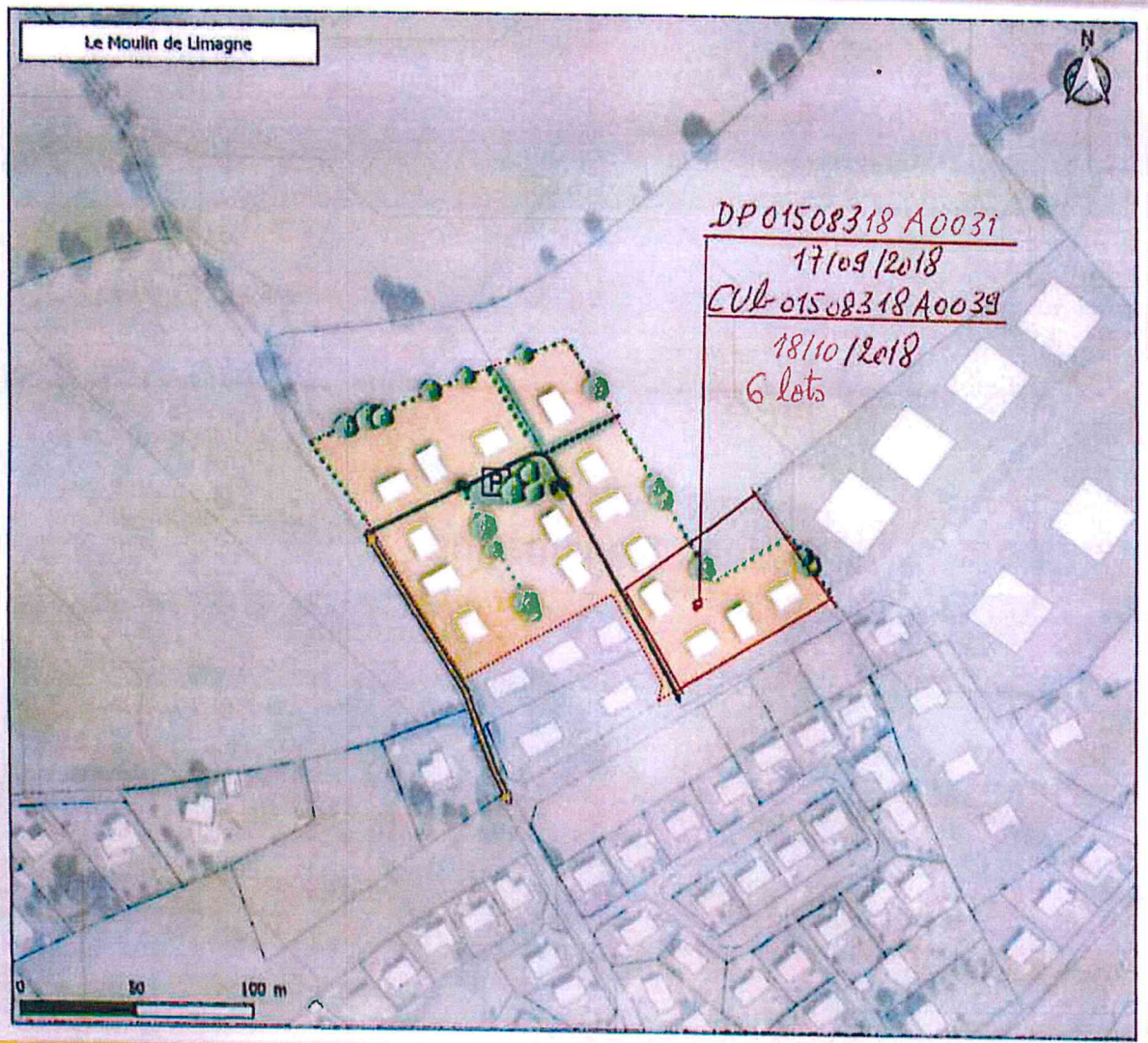


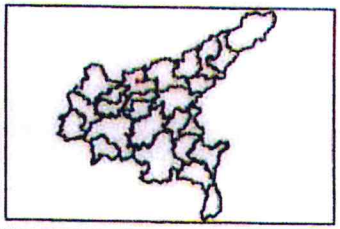

Commune de Jussac
OAP AU71

Type d'OAP: Habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.61 ha.

Légende

Périmètre de l'OAP
- Périmètre de l'OAP
- Simulation du bâti
- Courbes de niveau (intervalle 2m.)

Eléments ponctuels
- Aire de stationnement public
- Arbre espace public
- Arbre accompagnement voirie

Eléments linéaires
- Haies et espaces de transition paysagère à créer
- Voie de desserte locale
- Voie de desserte locale

Eléments surfaciqués
- Secteur à dominante d'habitat individuel, densité faible
- Espace public et partage végétal

**La simulation du bâti est uniquement indicative/illustrative et n'a aucune portée règlementaire.**

PLAN 3 ANNEXE A LA DELIBERATION
N° 2019-2-8 DU 07/03/2019
AVIS SUR LE PROJET DE PLUi-H
ARRÊTÉ

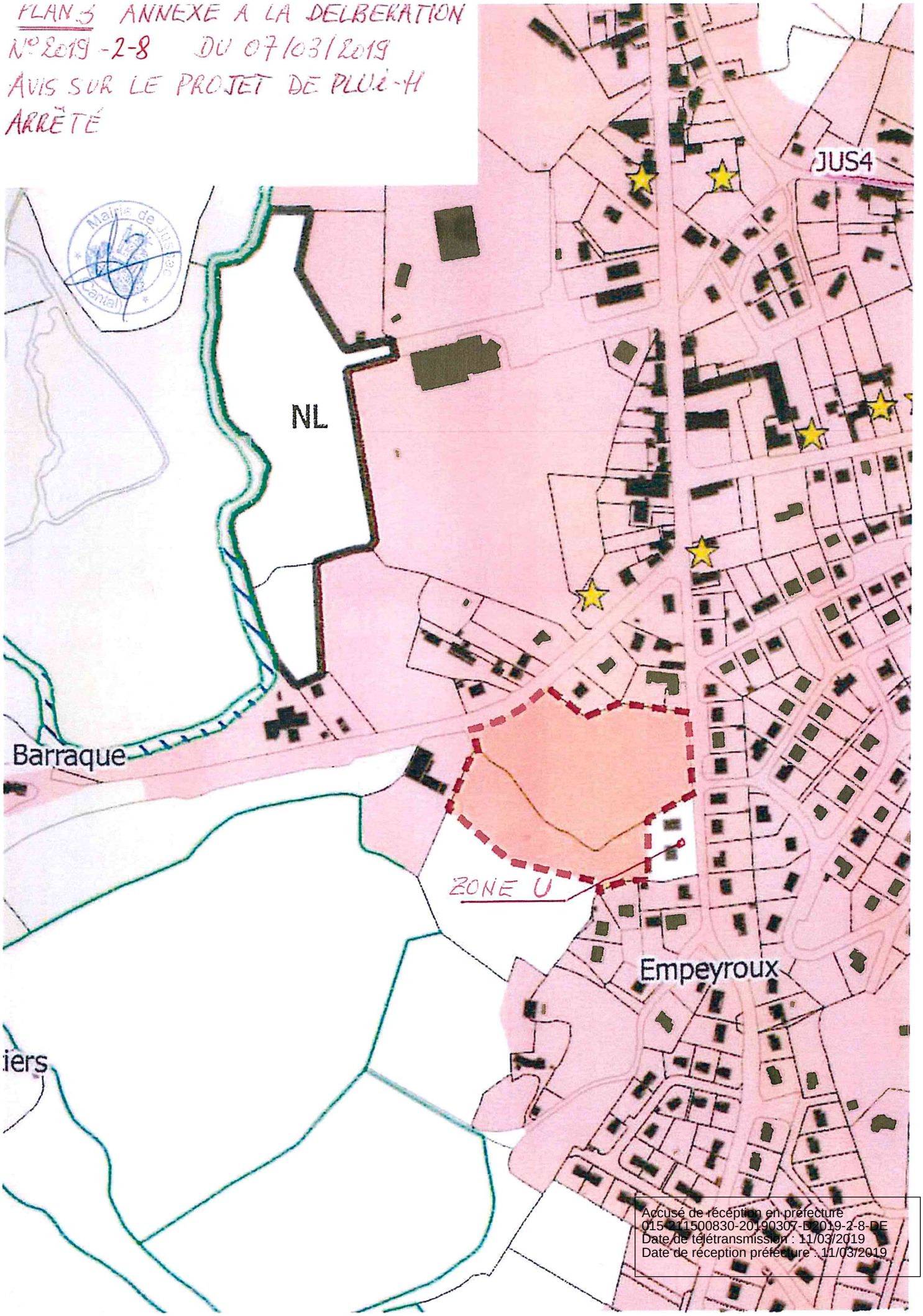


Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Département :
CANTAL

Commune :
JUSSAC

Section : C
Feuille : 000 C 06

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/02/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN 4

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2019-2-8 DU 07/03/2019 AVIS SUR LE PROJET DE PLUi-H ARRÊTÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

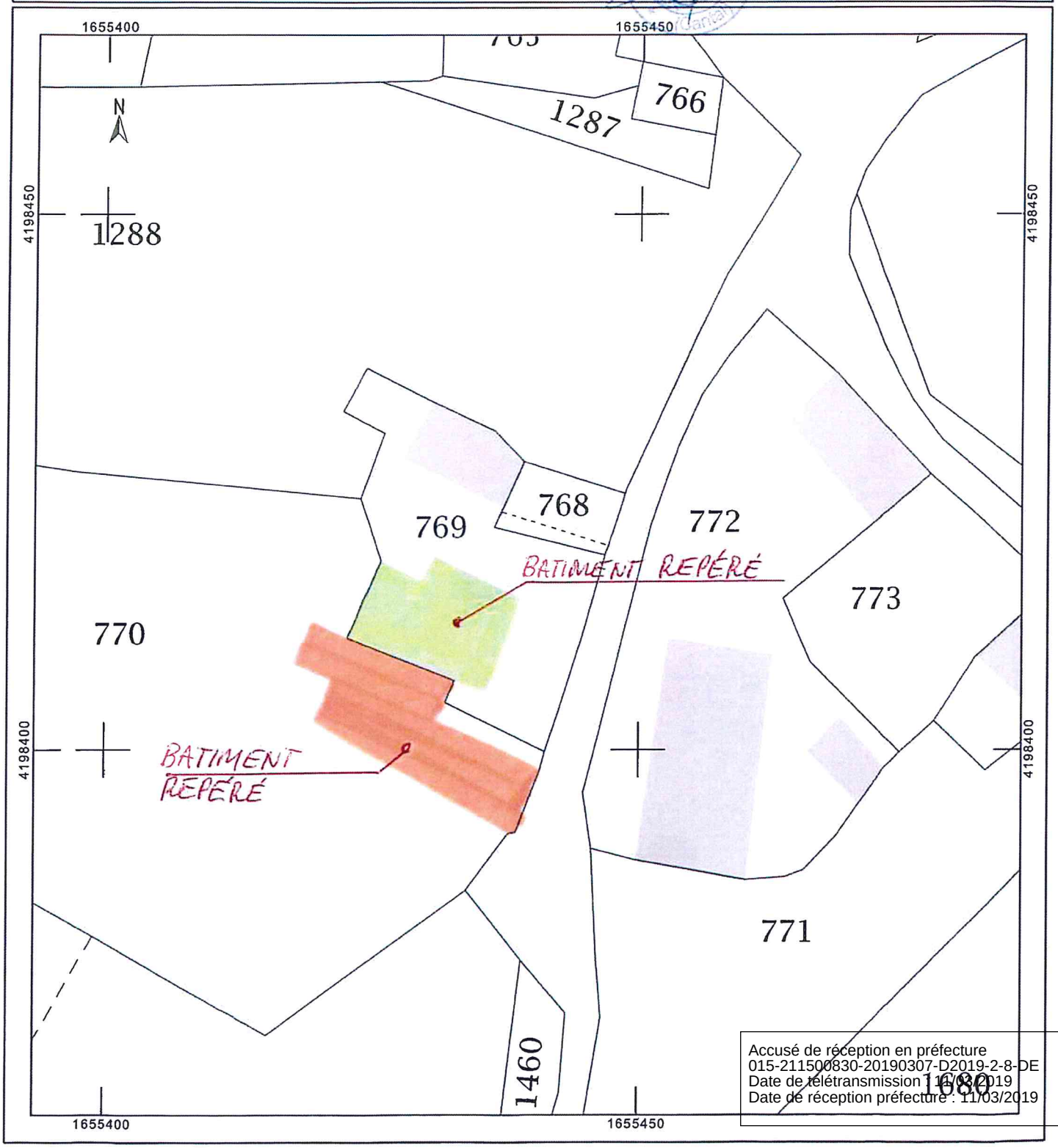


Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Département :
CANTAL

Commune :
JUSSAC

Section : D
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/02/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

---

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

---

PLAN 5
ANNEXE A LA DELIBERATION
N° 2019-2-8 DU 07/03/2019
AVIS SUR LE PROJET DE
PLUi-H ARRÊTÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

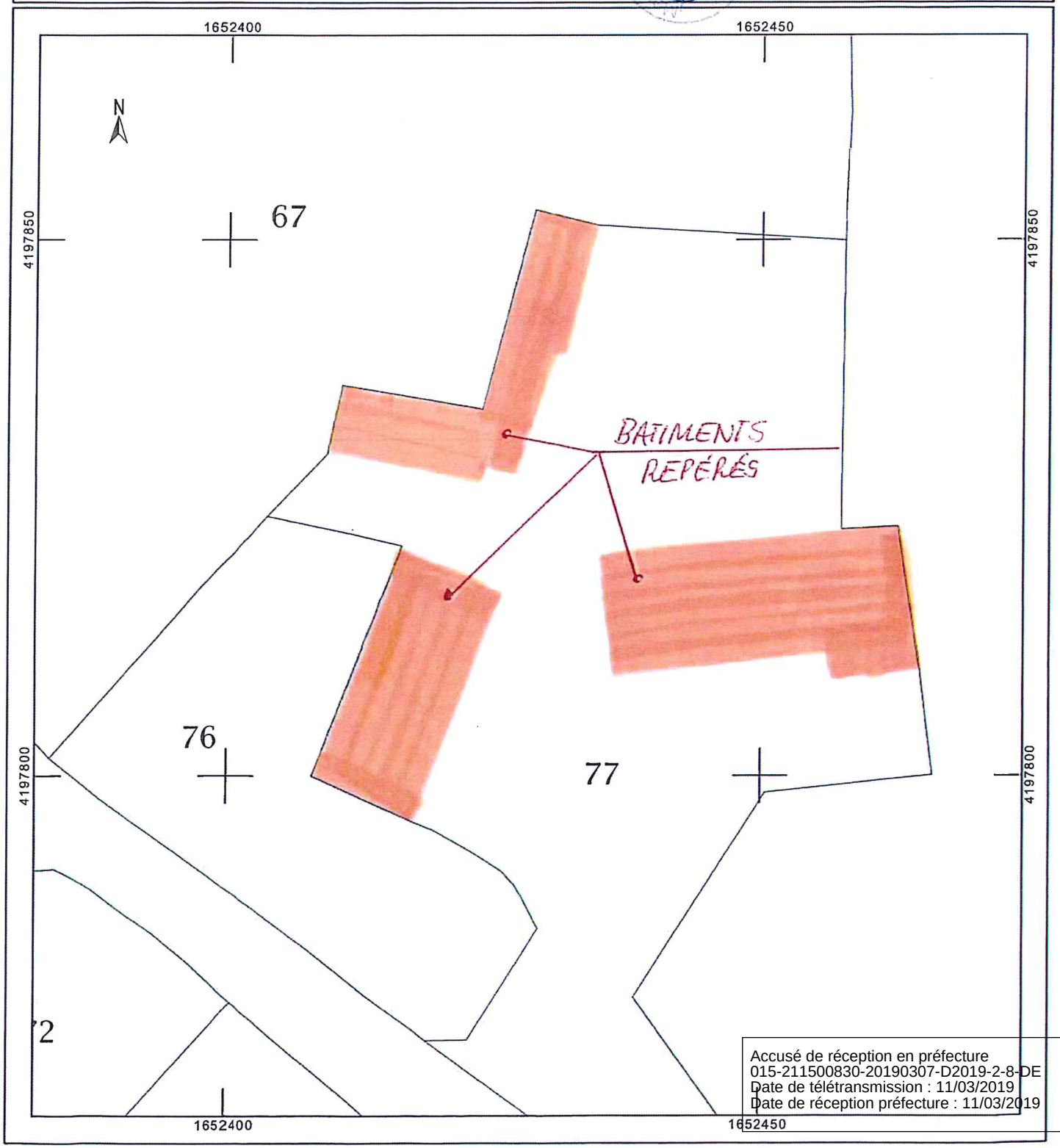


Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

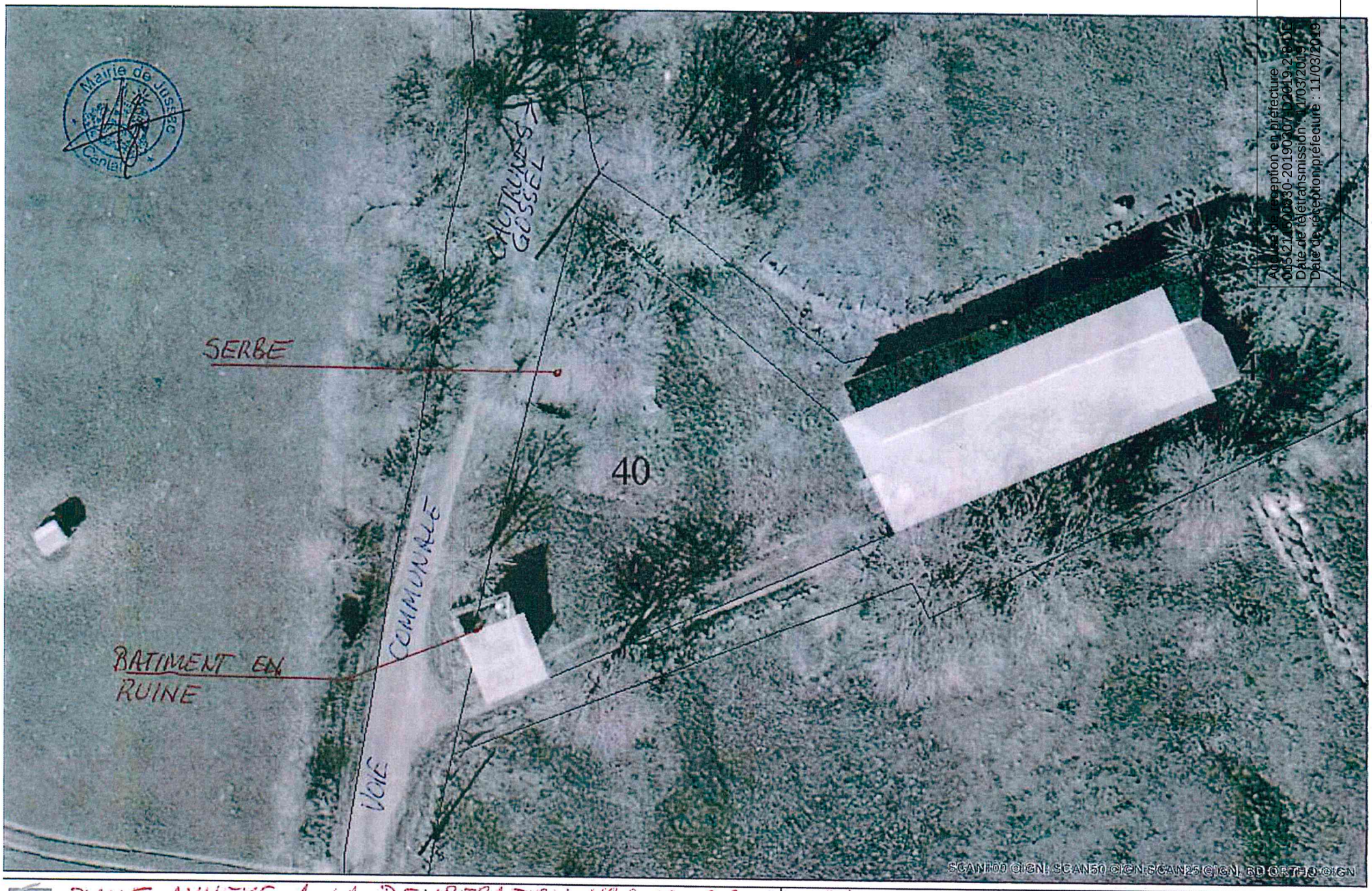


Accusé de réception en préfecture
015211600330-20190307-DE2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

PLAN 6 ANNEXE À LA DELIBERATION N° 2019-2-8 DU 07/03/2019
AVIS SUR LE PROJET DE PLUi-H ARRÊTÉ

1:397

N

Sources :
SCAN25 ©IGN
BD CARTO ©IGN
SIG CABA
Origine Cadastre ©2012 Droits de l'Etat réservés

Date d'édition :
12/02/2019

Auteur :
JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190307-D2019-2-8-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019